

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2025 À 19 h 00 SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR NOËL RICHARD**

**Sont présents à la séance, les conseillères et conseillers :**

**Mesdames : Karine Fournier et Anne Minville**

**Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté et Bermans Minville**

**Assistent également à la séance, mesdames Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière et Martine Hubert, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.**

**1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 00 et souhaite la bienvenue à tous.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
Résolution no : 2025-213**

**Après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents :**

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point affaires nouvelles demeure ouvert

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 11 août 2025 (ordinaire et extraordinaire)
4. Rapport du maire et des conseillers
5. Correspondance
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 Acceptation des déboursés d'août 2025 au montant de 133 112,00 \$
  - 6.2 Acceptation de la liste suggérée de paiements au montant de 174 539,57 \$
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. TRANSPORT**
  - 8.1 Ouverture de soumission pour vente de la pépinière
  - 8.2 Entente sur les infrastructures de recharge électrique HUB - RÉGÎM
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 9.1 Soumission pour validation du débitmètre au puits d'eau potable
  - 9.2 Facture pour réparation et entretien du camion de vidange de Cloridorme
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 10.1 Demande de dérogation mineure pour le 3A, de la Fabrique
  - 10.2 Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada
  - 10.3 Requête d'opération cadastrale numéro 1413867 présentée par monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre pour monsieur Elzéar Bernatchez

- 10.4 Requête d'opération cadastrale numéro 1414701 présentée par monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre pour madame Gabrielle Lamy
- 10.5 Renouvellement d'une autorisation d'aménager et d'entretenir un sentier de tir à l'arc
- 10.6 Avis de motion de la présentation d'un projet de règlement numéro 2006-08-32 modifiant le règlement de zonage 2006-08
- 10.7 Soumission pour panneau de signalisation au Parc récréatif Lewis-Fournier

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

## **12. RECONNAISSANCE DU MILIEU**

- 12.1 Certificat de reconnaissance remis à monsieur Jean-Bernard Minville pour ses 20 ans de service.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14. AFFAIRES NOUVELLES**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 AOÛT 2025 (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)**

**Résolution no : 2025-214**

**Après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

D'approuver les procès-verbaux du 11 août 2025 (ordinaire et extraordinaire) tels que formulés par la greffière-trésorière.

### **4- RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Monsieur le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois et informe qu'ils feront abstraction des réunions de travail et ordinaire du conseil municipal. Le rapport de chacun des conseillers et de monsieur le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

### **5- CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire fait la lecture des correspondances reçues et émises.

### **6- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **6.1 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS D'AOÛT 2025 AU MONTANT DE 133 112,00 \$**

**Résolution no : 2025-215**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2025 ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE les déboursés d'août 2025 au montant de 133 112,00 \$ soient acceptés.

#### **6.2 ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 174 539,57 \$**

## **Résolution no : 2025-216**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 4 septembre 2025 ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 174 539,57 \$ et que la greffière-trésorière procède aux paiements.

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8. TRANSPORT**

#### **8.1 OUVERTURE DE SOUMISSION POUR VENTE DE LA PÉPINE**

##### **Résolution no : 2025-217**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un deuxième affichage pour la vente de la pépîne ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues soient : une soumission au montant de 18 000 \$ par M. Jean-Louis Lemieux et une autre soumission au montant de 15 100 \$ par Mme Marie-Pier Richard et M. Antoine Minville ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus élevée est celle de M. Jean-Louis Lemieux au montant de 18 000 \$ et que celle-ci répond au minimum exigé de 15 000 \$ ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la Municipalité s'engage à accepter la soumission de M. Jean-Louis Lemieux et la vente de la pépîne au montant de 18 000 \$.

#### **8.2 ENTENTE SUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE HUB – RÉGÎM**

##### **Résolution no : 218**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire conclure une entente sur les infrastructures de recharge électrique HUB avec la RÉGÎM pour le projet d'électrification des services d'autobus de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente stipule que la Municipalité de Grande-Vallée s'engage, en tant que partenaire, à posséder au moins un véhicule électrique d'ici le début de l'année 2027, dont la recharge s'effectuera à l'emplacement de l'infrastructure de recharge HUB de la RÉGÎM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'engager à laisser un accès prioritaire aux autobus électrique de la RÉGÎM pour leur recharge, soit le déneigement du site et de ne pas en bloquer l'accès en aucun temps;

CONSIDÉRANT QUE la RÉGÎM propose que l'emplacement retenu pour l'infrastructure de recharge HUB se situe à la caserne incendie au 5, rue Industrielle;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la municipalité s'engage à faire l'acquisition d'un véhicule électrique d'ici le début de l'année 2027 ;

QUE la municipalité s'engage à laisser un accès prioritaire aux autobus électrique de la RÉGÎM pour leur recharge, soit le déneigement du site et de ne pas en bloquer l'accès en aucun temps ;

QUE le maire, monsieur Noël Richard et la directrice générale, madame Ghislaine Bouthillette, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Grande-Vallée, l'entente sur les infrastructures de recharge électrique HUB de la RÉGÎM pour le projet d'électrification des services d'autobus de la Gaspésie.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 SOUSSION POUR VALIDATION DU DÉBITMÈTRE AU PUIXS D'EAU POTABLE Résolution no : 2025-219**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la vérification du débitmètre au puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE Ganex fourni la soumission #S03564 au montant de 1 162 \$ plus les taxes;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la soumission #S03564 de Ganex pour la vérification du débitmètre au puits d'eau potable au prix de 1 162 \$ plus taxes soit acceptée.

### **9.2 FACTURE POUR RÉPARATION ET ENTRETIEN DU CAMION DE VIDANGE DE CLORIDORME Résolution no : 2025-220**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a fait parvenir à la Municipalité une facture pour la réparation et l'entretien de son camion de vidange au montant de 10 354,31 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale stipule, à l'article 8, qu'une somme maximale annuelle de 5 000 \$ est accordée pour l'entretien de ce camion ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà défrayé une somme de 833,52 \$ pour des pièces d'entretien de ce camion ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QU'une somme de 4 166,48 \$ soit remboursée à la municipalité de Cloridorme pour défrayer une partie de la facture no BS06579 de Spécialité Diesel au montant de 10 354,31 \$.

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 3A, RUE DE LA FABRIQUE**

## **Résolution no : 2025-221**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a étudié la demande du propriétaire du 3A, rue de la Fabrique concernant des dérogations mineures au garage, à savoir :

- Que deux marges de recul avant du garage sont de 4,48 mètres et 4,65 mètres donc inférieures au 8 mètres tel que stipulé aux règlements municipaux ;
- Que le garage est situé dans la cour avant alors que la maison est située à moins de 20 mètres de la rue tel que stipulé aux règlements municipaux ;
- Que la marge de recul latéral sur le mur sud-ouest pour la thermopompe est de 1,17 mètre donc inférieures à la norme prescrite de 3 mètres de la ligne latérale.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que la demande de dérogation mineure soit acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la demande de dérogation mineure pour le 3A, rue de la Fabrique soit acceptée.

## **10.2 CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA** **Résolution no : 2025-222**

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada* ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structurent le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sera de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment* ;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi

que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
- M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation
- Votre député fédéral
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)

**10.3 REQUÊTE D'OPÉRATION CADASTRALE NUMÉRO 1413867 PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR GÉRARD JONCAS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR MONSIEUR ELZÉAR BERNATCHEZ**  
**Résolution no : 2025-223**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre a soumis un projet de lotissement pour les lots 5 968 378 et 5 968 376 pour le remplacement de deux lots par 5, dont le requérant est monsieur Elzéar Bernatchez ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de cadastre parcellaire numéro 1413867 est conforme au règlement de lotissement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de morcellement vise à permettre le remplacement des lots 5 968 376 et 5 968 378 par les lots 6 694 105 à 6 694 109 ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE le plan projet d'opération cadastrale numéro 1413867 pour les lots 5 968 376 et 5 968 378, préparé par monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre sous sa minute 6885, soit accepté tel que présenté ;

QU'UN permis de lotissement soit émis conformément au plan de cadastre parcellaire numéro 1413867.

**10.4 REQUÊTE D'OPÉRATION CADASTRALE NUMÉRO 1414701 PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR GÉRARD JONCAS, ARPEN-TEUR-GÉOMÈTRE POUR MADAME GABRIELLE LAMY**  
**Résolution no :2025-224**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre a soumis un projet de lotissement pour le lot 5 967 680 pour le remplacement d'un lot par 3, dont la requérante est madame Gabrielle Lamy ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de cadastre parcellaire numéro 1414701 est conforme au règlement de lotissement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de morcellement vise à permettre le remplacement du lot 5 967 680 par les lots 6 697 309 à 6 697 311 ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE le plan projet d'opération cadastrale numéro 1414701 pour le lot 5 967 680, préparé par monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre sous sa minute 6898, soit accepté tel que présenté ;

QU'UN permis de lotissement soit émis conformément au plan de cadastre parcellaire numéro 1414701.

**10.5 RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION D'AMÉNAGER ET D'ENTREtenir UN SENTIER DE TIR À L'ARC**  
**Résolution no : 2025-225**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts nous informe que l'autorisation d'aménager et d'entretenir un sentier de tir à l'arc dans la seigneurie de la Grande-Vallée-des-Monts et du Canton de Nouë débutant aux coordonnées MTM 5 Nord 5443857, Est 254461, accordée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), viens à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF est disposé à procéder au renouvellement de cette autorisation, et ce, conformément à la réglementation en vigueur pour une durée de 10 ans et pourrait être renouvelée à son échéance ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'administration exigibles pour le renouvellement d'un sentier s'élèvent à 1 545,27 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important de renouveler cette autorisation ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE le conseil confirme au ministère des Ressources naturelles et des Forêts son intérêt au renouvellement de l'autorisation d'aménager et d'entretenir un sentier de tir à l'arc, dans la seigneurie de la Grande-Vallée-des-Monts et du Canton de Nouë débutant aux coordonnées MTM 5 Nord 5443857, Est 254461, venant à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

QUE la directrice générale, madame Ghislaine Bouthillette, soit autorisée pour et au nom de la Municipalité de Grande-Vallée, à compléter et retourner le Formulaire de demande d'utilisation du territoire public ainsi que le questionnaire demandé par le MRNF ;

QUE le paiement des frais d'administration de 1 545,27 \$ taxes incluses soit accepté.

**10.6 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-08-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-08**  
**Résolution no : 2025-226**

Je, soussigné, Bermans Minville, conseiller donne avis de motion à l'effet que sera présenté en vue de son adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 2006-08-32 visant à modifier le règlement de zonage concernant le nombre de bâtiments minimum et maximum dans un ensemble immobilier.

**10.7 SOUSSION POUR PANNEAU DE SIGNALISATION AU PARC RÉCRÉATIF LEWIS-FOURNIER**  
**Résolution no : 2025-227**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite identifier le site du Parc récréatif Lewis-Fournier ;

CONSIDÉRANT QUE Max infographie présente la soumission #5482 pour le laminage à être installé au Parc récréatif Lewis-Fournier au coût 375,40\$ taxes incluses pour :

- 1 alupanel de 24 x 36, impression recto couleur
- 3 alupanel de 6 x 36, impression recto couleur

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE la soumission #5482 de Max infographie au coût 375,40\$ taxes incluses soit acceptée.

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**12- RECONNAISSANCE DU MILIEU**

**12.1 CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE REMIS À MONSIEUR JEAN-BERNARD MINVILLE**  
**Résolution no : 2025-228**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner les vingt ans de service de monsieur Jean-Bernard Minville comme préposé aux bacs ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QU'UN certificat de reconnaissance lui soit remis ;

QU'UN certificat cadeau d'une somme de 250 \$ chez KHL Distribution Inc. lui soit remis.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens présents à soumettre leur question

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE  
Résolution no : 2025-229**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

**Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance ordinaire à 19 h 20

---

**Noël Richard**  
Maire

---

**Ghislaine Bouthillette**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

**Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**